



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-six,
Le 5 février à dix-neuf heures,

Le bureau du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur de la mairie de Morteau, sous la présidence de Monsieur Denis Leroux.

Date de convocation : 29/01/2026

Date d'affichage : 29/01/2026

Nombre de membres :

- en exercice : 29
- présents : 16
- votants : 19

Nombre de voix :

- en exercice : 39
- présents : 20
- procurations : 7
- **nombre total de voix exprimées : 27**

Etaient présents :

Cédric BÔLE, Marie-Paule BRAND, Anthony CUENOT, Bernard JACQUET, Denis LEROUX, Roland MARTIN, Dominique MOLLIER, Jean-Louis MOUGIN, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Stéphanie PARSY, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Charles SCHELLE, Pierre VAUFREY, Franck VILLEMAIN.

Etaient absents excusés :

Christine BOUQUIN, Pascal GODIN, Sylvie LE HIR, Régis LIGIER, Boris LOICHOT, Christian MOREL.

Etaient absents :

Léon BONVALOT, Jean-Noël CUENOT, Francine MISERE, Daniel PRIEUR, Amandine RAPENNE, Elisabeth REDOUTEY, Christelle VUILLEMIN.

Ont donné pouvoir :

Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND,
Boris LOICHOT a donné pouvoir à Franck VILLEMAIN,
Christian MOREL a donné pouvoir à Valérie PAGNOT.

Objet : DE2026-08 : Cotisation à la fédération française de cyclisme-

Afin d'accompagner le développement du VTT et favoriser l'accès à la pratique, la Fédération Française de Cyclisme labellise depuis 1991 des territoires ayant une offre VTT de qualité.

Le territoire du Parc est un site labellisé FFC-VTT, comprenant actuellement 14 parcours totalisant 567 km. Ces parcours, en cours de mise à jour, se développent sur l'ensemble des communautés de communes du Parc. Ils sont gérés et entretenus par les communautés de communes qui composent le Parc, assurant ainsi leur gestion et leur maintenance.

Ces communautés sont : le Val de Morteau, le Plateau du Russey, le Pays de Maîche, les Portes du Haut-Doubs, Entre Doubs et Loue, ainsi que Sancey-Belleherbe.

L'adhésion au réseau national est assujettie à une cotisation annuelle, fixée dans la tarification générale officielle de la Fédération. La tarification de base relative à la labellisation des espaces de pratique s'élève à 950 € pour l'année 2026. Cette cotisation est financée par le Parc et chaque communauté de communes reste gestionnaire de ses itinéraires.

Au vu de la délibération 2023-0023, il s'agit pour le Parc de disposer d'une offre de VTT de qualité labellisée sur son territoire pour un budget annuel de 950 € TTC. Cette action s'inscrit dans la mesure 3.3.2 de la Charte du Parc « Concilier fréquentation et valorisation durable des sites touristiques et naturels ».

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- **D'autoriser le président à engager les dépenses relatives à cette adhésion et à signer tout document y afférent.**

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 27	Exprimés (en voix) : 27
- pour : 27	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait certifié conforme,
le Président
Denis LEROUX

